



MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Paris, le 13 novembre 2024

Réserve industrielle de défense : deux conventions de partenariat signées entre la DGA, l'état-major de l'armée de Terre, KNDS France et Arquus

- **Le 12 novembre 2024 à l'Hôtel national des Invalides, Emmanuel Chiva, délégué général pour l'armement et le général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre ont signé deux conventions de partenariat visant à renforcer le dispositif de réserve industrielle de défense (RID) : l'une avec Nicolas Chamussy, directeur général de KNDS France, l'autre avec Thierry Renaudin, président de l'entreprise Arquus.**
- **Établies pour cinq années, ces deux conventions répondent aux exigences du chantier économie de guerre et s'inscrivent dans une dynamique de montée en puissance des entreprises de la Base industrielle et technologique de défense (BITD). Un engagement rappelé à de nombreuses reprises par Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens combattants.**

Avec ces deux nouvelles conventions de partenariat, la Direction générale de l'armement (DGA) contribue ainsi à faciliter l'engagement des citoyens qui souhaitent concourir à la défense nationale, permettant à de nombreux industriels de la BITD ou étatique de bénéficier du renfort de réservistes mobilisés sur des missions spécifiques.

La RID s'inscrit dans le contexte d'économie de guerre pour renforcer l'industrie d'armement en cas de crise majeure. Une véritable « professionnalisation des armées », qui s'est traduite par de premiers contrats d'engagement de réservistes en octobre 2023.

À propos de la RID :

La réserve industrielle de défense (RID) est un dispositif ouvert aux professionnels, femmes et hommes, disposant de compétences industrielles. Elle a été créée pour renforcer les chaînes de production et de maintien en condition opérationnelle de l'industrie d'armement en cas de crise ou de guerre.

Elle s'adresse en priorité aux profils correspondants, ouvriers qualifiés, techniciens, ingénieurs et de manière générale, à tout profil détenant des compétences dans la fabrication, l'usinage, la chaudronnerie, les contrôles non destructifs, la qualité produit et l'ensemble des domaines concourant aux activités industrielles de production ou maintenance.

Les réservistes industriels de défense s'engagent sur la base de dix jours/an. Ces dix jours sont dédiés à la formation, à l'entretien des compétences et à la mise en situation. Les réservistes industriels de défense ont le statut de militaire. Ils peuvent être sous-officier ou officier. Leur rémunération est faite sur la même base qu'un militaire d'active du même grade.

À terme, c'est un vivier de 3 000 réservistes industriels de défense qui pourra être déployé chez les industriels de la base industrielle et technologique de défense (BITD) ou chez les industriels étatiques (SMITer, SLM, SIAe, SIMU).

Les conditions requises pour intégrer la réserve industrielle de défense sont présentées dans le lien suivant : <https://www.defense.gouv.fr/dga/reserve-industrielle-defense>.



Contacts médias :

Service de presse de la Direction générale de l'armement
dga.presse.fct@def.gouv.fr
09 88 67 00 30

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DICO**

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15